



Conseil d'administration

316^e session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/PFA/2

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 5 septembre 2012

Original: anglais

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives au Corps commun d'inspection (CCI): Rapports du CCI

Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à examiner les recommandations adressées à l'OIT dans les huit rapports du CCI résumés dans le présent document et à fournir des orientations sur l'une quelconque de celles-ci.

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Incidences sur le plan des politiques: Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

Décision demandée: Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

Suivi nécessaire: Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

Unité auteur: Bureau de Programmation et de gestion (PROGRAM).

Documents connexes: Le présent document est soumis chaque année conformément à la pratique établie en novembre 2005 (voir document GB.294/PV, paragr. 210). Le document GB. 316/PFA/2/REF fournit des informations sur l'état d'avancement du suivi par l'OIT de chaque recommandation.

Rapport du CCI pour 2011 et programme de travail pour 2012

1. Ce rapport du CCI fournit des informations concernant notamment les points suivants: mise en œuvre du cadre stratégique 2010-2019; réforme du Corps commun d'inspection: progrès et projets; rapports rédigés en 2011; suivi de l'application des recommandations par les organisations participantes; il présente également les examens prévus pour 2012, y compris sept questions concernant l'OIT et les organisations du système des Nations Unies à savoir: vérification des références dans les processus de recrutement du personnel; sommes forfaitaires en lieu et place des prestations dues; le mécanisme interinstitutions d'ONU-Océans; formules de travail flexibles; utilisation des accords à long terme relatifs aux achats; utilisation des progiciels de gestion intégrés; enfin, arrangements administratifs et programmation conjointe concernant les activités opérationnelles.
2. L'annexe V du rapport indique que la part à la charge de l'OIT, entre autres organisations participantes au titre des dépenses du CCI pour 2012, s'élève à 2 pour cent, soit 128 364 dollars des Etats-Unis.
3. L'Assemblée générale des Nations Unies a examiné ledit rapport du CCI et adopté, en avril 2012, la résolution 66/259 qui prie les chefs de secrétariat des organisations participantes, y compris l'OIT, de se conformer pleinement aux procédures réglementaires concernant l'examen des rapports du CCI par les organes délibérants, notamment en ce qui concerne le suivi des recommandations du CCI.

Autres rapports du CCI

4. Conformément à la pratique établie, le Bureau soumet chaque année au Conseil d'administration un résumé des rapports du CCI qui contiennent des recommandations s'adressant à l'OIT, soit à titre spécifique, soit en tant que membre du système des Nations Unies, ainsi que les observations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et celles du Bureau. Il y a huit rapports à soumettre à la présente session, qui sont résumés aux paragraphes 6 à 29.
5. Compte tenu des discussions de la 312^e session du Conseil d'administration (novembre 2011) et conformément à la procédure statutaire du CCI et à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus, le Bureau a pris des mesures pour renforcer la collaboration avec le CCI. Des informations sont désormais disponibles qui permettent de savoir où en est l'état du suivi de chaque recommandation du CCI par l'OIT. Ces informations sont présentées dans un document de référence consultable sur le site Web du Conseil d'administration ¹. On trouvera également sur le site Web du Conseil d'administration, dans la partie relative à la Section du programme du budget et de l'administration ², un lien renvoyant au site du CCI pour faciliter la consultation directe de tous les rapports du CCI aussitôt ceux-ci publiés, qu'ils soient inclus ou non dans le document annuel du Conseil d'administration sur les rapports du CCI.

¹ Document GB.316/PFA/2/REF (en anglais seulement): <http://www.ilo.org/gb/lang--en/index.htm>.

² <http://www.ilo.org/gb/GBSessions/GB316/pfa/lang--fr/index.htm>

Examen de la gestion globale des risques dans le système des Nations Unies – Cadre de référence (JIU/REP/2010/4 et A/65/788/Add.1)

6. Deux recommandations pour suite à donner par l'OIT figurent dans le rapport concernant l'adoption de cadres de référence proposés par le CCI conformément aux meilleures pratiques en matière de gestion globale des risques. Toutes deux sont acceptées. L'une d'entre elles est déjà appliquée; l'autre est en cours de mise en œuvre.
7. Les membres du CCS, tout en se félicitant du rapport dans son ensemble, se sont déclarés préoccupés par un certain nombre de recommandations du CCI, en particulier celles qui ont trait à la mise en œuvre de la gestion globale des risques et qui ont des incidences sur le plan des ressources, financières ou humaines. Ils ont noté la difficulté d'identifier des ressources spéciales pour les projets de gestion globale des risques, en particulier en période de contraintes budgétaires.
8. Le Bureau souscrit aux observations du CCS.

La fonction d'audit dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2010/5 et A/66/73/Add.1)

9. Seize recommandations pour suite à donner par l'OIT figurent dans le rapport, dont 14 ont été acceptées et sont mises en œuvre pour la plupart d'entre elles. Deux recommandations sont à l'étude concernant le réexamen du mandat du Comité consultatif de contrôle indépendant de l'OIT.
10. Les membres du CCS ont salué l'analyse approfondie de la fonction d'audit dans les organisations du système des Nations Unies. D'une manière générale, ils ont souscrit à un grand nombre de recommandations, et plusieurs d'entre eux ont noté que maintes recommandations étayaient des pratiques qui avaient déjà été adoptées.
11. Le Bureau souscrit largement aux commentaires du CCS. Parmi diverses observations spécifiques formulées, le Bureau juge la base de l'analyse du niveau nécessaire de personnel des services d'audit trop simpliste. Le système d'audit interne réalise davantage ses audits sur la base du profil des risques que sur celle du budget de l'Organisation. Le profil de risques de l'OIT est sensiblement différent de celui d'autres organisations axées sur le développement. Les états de paie, le principal poste de dépenses de l'OIT, sont généralement considérés comme présentant de faibles risques. L'analyse du CCI ne tient pas compte de ces facteurs.

Etat de préparation des organismes des Nations Unies en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) (JIU/REP/2010/6 et A/66/308/Add.1)

12. Trois recommandations pour suite à donner par l'OIT figurent dans le rapport. Deux d'entre elles sont en cours de mise en œuvre. Elles ont trait à la présentation régulière de

rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des normes IPSAS et à la fourniture de ressources appropriées pour la transition vers les normes IPSAS. La troisième recommandation, qui porte sur la mise en œuvre de l'ensemble des 16 meilleures pratiques recensées dans le rapport, n'a pas été acceptée en raison de restrictions budgétaires. En l'occurrence, le Bureau a plutôt opté pour une approche progressive.

13. Les membres du CCS ont salué l'analyse et les recommandations figurant dans le rapport en faisant observer que beaucoup d'organismes ont adopté nombre des références proposées ou sont en train de le faire. Ils se sont dits préoccupés par la pertinence ou la faisabilité de certaines des 16 meilleures pratiques proposées.
14. Le Bureau souscrit aux commentaires du CCS. Il fournit régulièrement des rapports sur la mise en œuvre des normes IPSAS au Conseil d'administration, y compris par l'intermédiaire des réponses au rapport annuel du Commissaire aux comptes. Il fournit aussi des informations actualisées à chaque session du Comité consultatif de contrôle indépendant. La pleine mise en œuvre des IPSAS sera achevée en 2012.

Politiques et procédures de gestion des fonds d'affectation spéciale au sein des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2010/7 et A/66/348/Add.1)

15. Dix recommandations appelant des mesures de la part de l'OIT figurent dans le rapport. L'une d'entre elles, qui s'adresse en fait au Secrétaire général des Nations Unies, n'est pas pertinente pour l'OIT. Sur les neuf recommandations applicables à l'OIT, huit ont été acceptées et sont soit en cours de mise en œuvre, soit en cours d'avancement. La recommandation sur les politiques de recouvrement des coûts est à l'examen.
16. Les membres du CCS ont salué le rapport et ont appuyé de manière générale la mise en œuvre des recommandations y figurant.
17. Le Bureau souscrit aux commentaires du CCS et continuera à progresser dans ce domaine sur la base des orientations du Conseil d'administration.

Mobilité interinstitutions du personnel et équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/2010/8 et A/66/355/Add.1)

18. Quatre recommandations pour suite à donner par l'OIT figurent dans le rapport. Trois d'entre elles sont en cours de mise en œuvre tandis que celle concernant les règles internes sur le traitement des candidats d'autres organisations des Nations Unies est à l'examen.
19. Les membres du CCS ont constaté que le rapport du CCI couvrait des questions en cours d'examen dans diverses instances consacrées aux ressources humaines, comme la Commission de la fonction publique internationale et le Réseau ressources humaines du CCS. Ils ont aussi noté que les entités chargées des ressources humaines s'employaient d'ores et déjà à suivre la plupart des recommandations du CCI.

20. Le Bureau souscrit pleinement aux commentaires du CCS et estime qu'il faudrait à l'avenir éviter ce type de chevauchements en assurant une meilleure coordination et une meilleure répartition des responsabilités entre le CCI et les autres entités concernées.

Examen des services médicaux des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2011/1 et A/66/327/Add.1)

21. Trois recommandations pour suite à donner par l'OIT figurent dans le rapport; toutes sont à l'examen: désignation d'un coordonnateur des politiques et procédures en matière de sécurité et de santé au travail; adoption de normes appropriées pour les questions de sécurité et de santé au travail en tenant compte des modifications nouvelles des normes minimales de sécurité et de sûreté opérationnelles; mise en place de systèmes permettant la saisie et l'archivage électroniques des dossiers médicaux des fonctionnaires.
22. Les membres du CCS approuvent le rapport en général et souscrivent aux observations stratégiques et aux recommandations de vaste portée qu'il contient, dans la mesure où elles favorisent le débat et encouragent les initiatives visant à améliorer les structures de la santé au travail à l'échelle du système. Pour autant, ils émettent des réserves et expriment des préoccupations à propos de certains éléments du rapport nécessitant des explications ou des précisions, en particulier l'efficacité de la sous-traitance des services de conseils au personnel à des prestataires extérieurs.
23. Le Bureau souscrit aux commentaires du CCS. En ce qui concerne la recommandation sur l'utilisation de systèmes électroniques pour saisir et archiver les dossiers des fonctionnaires, le Bureau estime que, parallèlement aux considérations relatives au rapport coût-efficacité, il faut veiller à garantir les meilleures normes de confidentialité disponibles notamment lors du transfert électronique de ces dossiers.

Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/3 et A/66/717/Add.1)

24. Deux recommandations appelant une action de l'OIT figurent dans le rapport. L'une d'entre elles concerne l'établissement d'un mécanisme interne pour renforcer les politiques et les stratégies de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et pour assurer une coordination interne et interinstitutions. Celle-ci est en cours de mise en œuvre. L'autre recommandation concerne les modalités d'affectation des ressources budgétaires et extrabudgétaires à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Celle-ci est en cours d'examen.
25. Les membres du CCS appuient d'une manière générale les recommandations du rapport, mais notent que l'accent est davantage mis sur les lacunes existantes que sur la description et la diffusion des pratiques recommandables et des enseignements tirés de l'expérience. Ils ont indiqué qu'il aurait mieux valu que le rapport offre une analyse plus détaillée pour les aider à accomplir des progrès dans le domaine de la coopération Sud-Sud en répondant aux besoins des pays, dans l'intérêt aussi bien des fournisseurs que des bénéficiaires de l'aide.
26. Le Bureau souscrit aux commentaires du CCS.

Dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies

(JIU/REP/2011/5 et A/66/710/Add.1)

27. Cinq recommandations pour suite à donner par l'OIT figurent dans le rapport. Quatre d'entre elles ont pratiquement été mises en œuvre. La quatrième recommandation demande au Directeur général d'informer le personnel des mesures disciplinaires qu'il a prises en publiant des listes décrivant l'infraction et les mesures prises, tout en préservant l'anonymat des fonctionnaires concernés. Elle n'est pas acceptée, compte tenu du risque de compromettre le devoir de l'Organisation envers ses fonctionnaires, tant en ce qui concerne leur dignité que le devoir de confidentialité y relatif.
28. Les membres du CCS ont félicité le CCI pour son rapport qui, selon eux, contient des informations utiles quant aux critères à utiliser pour évaluer l'application du principe de responsabilité et ont approuvé l'orientation générale de ses recommandations. Ils ont pris note du fait que le CCI a proposé un dispositif général d'application du principe de responsabilité et des principes sous-jacents qui peut être adapté à la situation propre à chaque organisme.
29. Le Bureau a déjà pris des mesures pour s'attaquer aux grands axes des recommandations. Dans la plupart des cas, il dispose d'un dispositif de responsabilisation approprié et les mécanismes nécessaires sont en place. Tout en se félicitant de la teneur générale du rapport, il n'a pas trouvé beaucoup de valeur ajoutée dans les analyses et les recommandations publiées.

Point proposé pour la discussion

30. Le Conseil d'administration est invité à fournir des orientations sur l'une quelconque des 44 recommandations adressées à l'OIT dans les huit rapports du CCI, telles que résumées dans le présent document.